

TOUCHE PAS À
MA RETRAITE!



RETRAITES

65 ans c'est toujours NON!

Le référendum contre l'élévation de l'âge de la retraite des femmes est lancé. À vos stylos!

AVS21 • Le 17 décembre 2021, le Parlement fédéral a adopté la réforme de la Loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants AVS21. Elle prévoit comme mesure principale l'augmentation de l'âge de la retraite des femmes de 64 à 65 ans, augmentation refusée par le peuple en 2004 (11^e révision de l'AVS) et 2017 (PV2020). Cette réforme, entièrement sur le dos des femmes, est inacceptable et doit être combattue avec détermination.

tion. Si vous ne l'avez pas encore fait, signez et faites signer le référendum.

INÉGALITÉS PERSISTANTES

Les inégalités qui maintiennent les femmes dans la précarité sont nombreuses: travail non-rémunéré mal réparti au sein des familles, inégalité salariale, temps partiels contraints, plafonds de verre et planchers collants, ainsi que des assurances sociales qui ne prennent pas en compte les parcours « atypiques » qui sont pourtant la norme.

Les inégalités de revenu durant la vie professionnelle sont exacerbées à la retraite. Parce que notre système des 3 piliers est basé sur un modèle de carrière qui ne correspond pas à la réalité de la majorité de la population, beaucoup de personnes ne peuvent

pas vivre de leurs rentes, alors même qu'elles ont travaillé toute leur vie. Les femmes, surreprésentées dans les métiers mal rémunérés et avec des temps partiels contraints, sont les principales perdantes. Elles touchent en moyenne 37 % de moins de rentes.

SUR LE DOS DES FEMMES...

Malgré ces inégalités, AVS21 prévoit d'économiser 10 milliards de francs pour la période de 2023 à 2031, et cela entièrement sur le dos des femmes. Pourtant, si l'égalité salariale était appliquée, les recettes de l'AVS augmenteraient de presque autant sur la même période, sans que les femmes ne travaillent au-delà de 64 ans. Alors que les employeurs leur volent leur

> SUITE PAGE 4

1000 EMPLOIS

Le Conseil d'État a validé l'initiative «Pour la création d'emplois sociaux et écologiques et la réduction de la durée du travail», mais préconise son rejet et un contre-projet. **5**

RÉFÉRENDUM

Le SIT appelle à signer urgemment le référendum contre la suppression de l'impôt anticipé sur les obligations. **6**

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le SIT participe à l'Assemblée des délégué-e-s de l'USS du 11 février avec une proposition forte: affecter les réserves de la BNS à la transition écologique et sociale et à l'AVS. **7**

DOSSIER

La défense de l'animation socioculturelle est en réalité la défense d'un projet de société basé sur la participation citoyenne. Une mission gravement en danger. **8-9**

OMP

Face aux graves accusations de maltraitance au sein du Foyer de Mancy, le SIT appelle à ce que la lumière soit faite et des mesures urgentes soient prises. **11**

DANS CE NUMÉRO



Billet de la présidence

Le seuil de déclin démographique se base sur l'indice de fertilité (nombre d'enfants par femme) et il a été établi à 2.1. En dessous de ce seuil, un pays se retrouvera en situation de décroissance démographique. Mondialement, ce seuil baisse et en plus de la bombe environnementale, nous devons affronter l'extinction !

La population mondiale a connu une faible croissance jusqu'au XVIII^e siècle, puis une croissance exponentielle faisant passer en 2 siècles le nombre de personnes vivant sur Terre d'environ 650 millions en 1750 à plus de 2,5 milliards en 1950, jusqu'à 7,8 milliards en 2020, exerçant une pression écologique sur la planète.

Mais avec une baisse des actifs généralisée dès 2050, il y aura une pénurie de main d'œuvre, une crise des fonds de pension et des assurances sociales qui fonctionnent sur la base d'un système de soutien intergénérationnel (AVS) et la disparition des vieux modèles économiques de croissance infinie (que nous dénonçons), mais qui posera de nouveaux défis à la société.

En Suisse, à la fin du baby-boom, l'évolution de la fécondité est marquée par une baisse. En 1964, l'indice s'élevait à 2,68 (le plus élevé mesuré) et depuis la crise économique des années 70, la natalité est passée au-dessous du seuil de remplacement des générations. Depuis 2009, l'indice est proche de 1,5 et était de 1,46 en 2020 et de 1,37 à Genève.

Comme dans d'autres pays développés, sans l'immigration, l'économie ne pourrait pas satisfaire ses besoins en main d'œuvre et la pandémie a mis en évidence notre dépendance, à Genève, à l'égard des travailleuses et travailleurs étrangers-ères et frontaliers-ères (comme dans la santé).

Avec un impact direct sur la croissance ce défi pourrait être maîtrisé par l'augmentation de la productivité du travail (avec la réduction de la durée du travail, par exemple) et au SIT, nous nous réjouissons de la validation par les autorités de l'initiative « 1000 emplois » et des discussions qui permettront d'évoquer ces sujets, notamment en lien avec la transition écologique.

D'ailleurs, le thème de notre prochain Congrès en novembre 2022, sera les luttes syndicales autour des enjeux climatiques !

Diego Cabeza

SOMMAIRE

ÉDITO

Indigeste salami **p3**

ACTUALITÉS

Le mythe du déficit ou l'alarmisme de la droite **p4**
Tergiversation gouvernementale sur l'initiative « 1000 emplois » **p5**
Référendum contre le nouveau casse du siècle **p6**
Financer la transition éco-sociale avec les réserves de la BNS **p7**

DOSSIER

La démocratie participative sur le point de sombrer **p8**
« Planter la démocratie partout où on le peut » **p9**
D'une FASE au service des centres... **p9**

SECTEURS

Flux séparé aux Urgences également de nuit suite à l'intervention du SIT **p10**
Chantier de l'Étang: une solution pour les travailleurs impayés **p10**
Le SIT appelle à faire toute la lumière sur le Foyer de Mancy **p11**

VOTATIONS

Suppression du droit de timbre: des pertes encore plus grandes **p12**
OUI aux mesures d'aide en faveur des médias **p12**

CLIMAT

Pour une agriculture vivante et sociale **p13**

L'ADDITION

Quand les chiffres parlent d'eux-mêmes **p16**



HORAIRES

La réception téléphonique est ouverte du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h au 022 818 03 00
Les contacts par e-mail sont à privilégier: sit@sit-syndicat.ch

PERMANENCES DU SIT

Construction, parcs et jardins, nettoyage
Permanences physiques: lundi de 16 h à 18 h et mardi de 15 h à 18 h

Tertiaire privé

(Régies, agriculture, hôtellerie, restauration, économie domestique, industrie alimentaire, esthétique, coiffure, services, garages, horlogerie, industrie, commerce, médias, transports, finance, etc.)
Permanences physiques: mercredi de 9 h à 12 h et jeudi de 14 h à 18 h

Santé, social, secteurs public et subventionné

Permanences physiques: mardi de 9 h à 12 h et mercredi de 14 h à 17 h

Salarié-e-s sans statut légal

Permanence téléphonique: lundi de 14 h à 16 h et mardi de 9 h à 11 h au 022 818 03 00
Permanence physique: lundi de 9 h à 12 h et mercredi de 14 h à 17 h

Service des impôts pour les membres uniquement

Le service des impôts du SIT continue de répondre aux membres au 022 818 03 20 ou impots@sit-syndicat.ch

CAISSE DE CHÔMAGE DU SIT

Permanences physiques (inscriptions): Rue de Montbrillant 38, du lundi au vendredi de 9 h à 13 h
Permanences téléphoniques: du lundi au vendredi de 9 h à 12 h au 022 818 03 33

CONTACTEZ NOUS

16, rue des Chaudronniers
case postale 3135, 1211 Genève 3
tél.: +41 (0) 22 818 03 00
fax: +41 (0) 22 818 03 99
courriel: sit@sit-syndicat.ch
web: www.sit-syndicat.ch

¹ Pour rejoindre le groupe de préparation, contactez-moi: dcabeza@sit-syndicat.ch

Indigeste salami

Au début des années 2000, les milieux patronaux et financiers, à l'aide de leurs relais de droite au Parlement et au Conseil fédéral, ont lancé une vaste opération de défiscalisation du capital et des bénéfices des entreprises. Leur objectif: augmenter massivement leurs profits en réduisant à pratiquement rien la contribution des entreprises et des actionnaires au financement des services publics et des assurances sociales. Avec pour conséquence une concentration toujours plus forte des richesses entre les mains des super-riches, et un affaiblissement de l'État social à coup de politiques d'austérité et d'« assainissement » des assurances sociales. Un affaiblissement qui plonge de plus en plus de travailleurs-euses dans la précarité et dans l'insécurité sociale. Celle de ne pas ou de ne plus être suffisamment protégé-e en cas d'« accident de parcours », et plus précisément en cas de perte d'emploi. Ainsi fragilisé-e-s, les travailleurs-euses se retrouvent dans une relation de dépendance accrue au travail et donc aux employeurs, qui peuvent alors en profiter pour dégrader les conditions de travail et ainsi... maximiser encore leurs profits. Des profits qu'il s'agit pour eux de... défiscaliser, dans un infini cercle vicieux d'accroissement des inégalités.

Leur méthode est vieille comme le monde (ou l'invention de la boucherie). C'est la « tactique du salami ». Afin de faire avaler la pilule à la population, ils-elles ont décidé de procéder par étapes: d'abord la réduction drastique de l'impôt sur les bénéfices des entreprises (RIE3/RFFA), puis la suppression de la taxation de l'émission d'actions (droit de timbre sur lequel nous voterons le 13 février prochain), et ensuite la suppression de l'impôt anticipé sur les obligations et autres droits de timbre, adoptée par le Parlement en décembre dernier, sans même attendre le résultat du vote populaire du 13 février!

Mais ce n'est évidemment pas fini. Car voilà déjà que se profile une autre tranche de cet indigeste salami. Sous l'impulsion des pays de l'OCDE, la Suisse va devoir

relever le taux d'imposition du bénéfice des entreprises multinationales réalisant un chiffre d'affaire annuel supérieur à 750 millions à 15 %. L'occasion de relever l'imposition du bénéfice de toutes les entreprises et de fixer un taux minimal à toute la Suisse pour mettre fin au ruineux dumping fiscal intercantonal? Que nenni. Non seulement il n'en est pas question pour le ministre des finances UDC Ueli Maurer, mais deux jours à peine après avoir affirmé que cette réforme ne serait pas accompagnée d'autres mesures de « compensation fiscale », le naturel est revenu au galop: le voilà qui encourageait les cantons à réduire l'impôt sur les hauts revenus...

L'antidote à cette politique? L'arme du référendum bien sûr, de la résistance acharnée à ces coups de canifs dans le mécanisme de redistribution des richesses que constitue l'impôt. A commencer par voter NON le 13 février prochain, contre la sup-

pression du droit de timbre d'émission. En signant le référendum ensuite, contre la suppression de l'impôt anticipé sur les intérêts des obli-

gations. Mais aussi en passant à l'offensive.

Après le succès dans les urnes, mais demeuré scandaleusement lettre morte dans son application, de l'initiative « zéro pertes » en septembre 2020, les syndicats genevois ont soutenu une nouvelle initiative fiscale des partis de l'Alternative: l'initiative « Pour une contribution temporaire de solidarité sur les grandes fortunes », qui vient d'aboutir avec 6873 signatures récoltées, dont presque 1000 par le SIT, avant même la fin du délai référendaire. Un résultat de très bon augure, témoin de cette part de la population décidée à mettre un frein à l'accroissement des inégalités, au refus des plus riches de contribuer à hauteur de leur capacité au bien commun, dont ils-elles profitent pourtant également. Le signal également que face à la tactique du salami, les batailles seront nombreuses, et que le mouvement syndical sait également se doter de ses propres armes. Car l'enjeu est énorme: celui d'une sortie par le haut de la crise sanitaire, sociale et climatique. ♦

« Les batailles fiscales seront nombreuses, car l'enjeu est énorme »

Davide De Filippo

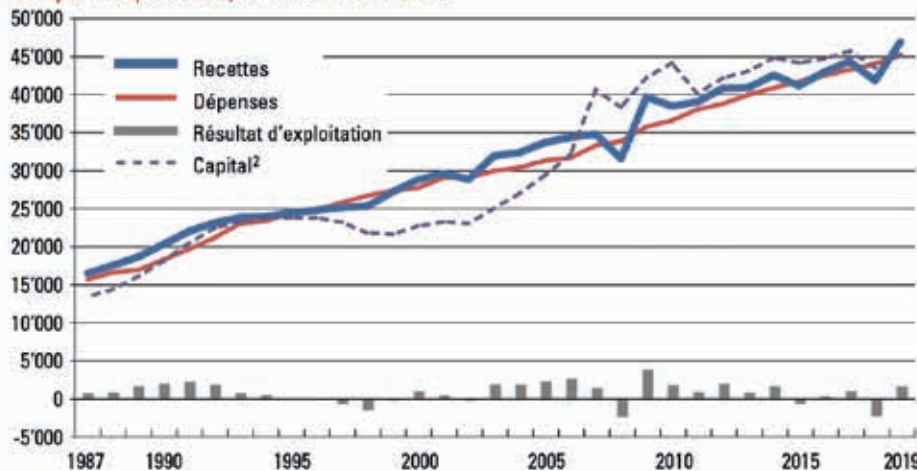
AVS21

Le mythe du déficit ou l'alarmisme de la droite

La droite brandit la nécessité d'« assainir les finances » de l'AVS pour relever l'âge de la retraite. Mais les finances de l'AVS ne vont pas si mal que ça.

A combien se montent les recettes et les dépenses de l'AVS ?

Compte d'exploitation, en millions de francs



Analyse • « La réforme a pour objectif de garantir le financement de l'AVS jusqu'en 2030 tout en maintenant le niveau des rentes ». Voilà ce qui est écrit dans la fiche d'information sur la réforme AVS21 de l'Office fédéral des assurances sociales. Comme il a été mis en avant par de nombreux acteurs-trices, pas seulement de la droite, dans le débat autour de l'augmentation de l'âge de la retraite des femmes, il s'agirait d'assainir les finances en difficulté de l'AVS. Mais qu'en est-il au juste de ce déficit de l'AVS ?

Y'A PAS LE FEU AU LAC

Un coup d'œil sur les chiffres actuels laisse perplexe. En effet, jamais le fonds AVS n'a été si important, avec en 2020 plus de 47 milliards de francs suisses contre un peu moins de 23 milliards en l'an 2000. « Ah, mais le vieillissement de la population, ça donne plus de dépenses qu'il faudra bien financer », peut-on alors entendre. Certes, mais cette tendance n'est pas nouvelle, et jusqu'à maintenant, les recettes et les dépenses de l'AVS se recoupent plutôt bien, et ce pour de nombreuses raisons : non

seulement l'AVS a d'autres sources de financement que les cotisations (une contribution de la Confédération, une partie du produit de la TVA, l'impôt des maisons de jeux et les rendements de la fortune du fonds AVS), mais la masse salariale a également augmenté.

DES PROJECTIONS ALARMISTES...

D'où vient alors cette obsession d'assainir une AVS déjà saine ? Il existe bien des scénarii macroéconomiques, calculés par l'Office fédéral de la statistique, qui prédisent

des déficits prochains. Il s'agit là de projections. Aussi scientifiques et sérieuses soient-elles, on ne peut pas prédire le futur avec une certitude absolue. Trop de facteurs sont susceptibles de changer.

S'il est bien utile et nécessaire de prendre des décisions politiques en tenant compte d'évolutions futures, il faut tout de même manier de tels chiffres de manière critique. Par le passé, d'autres prévisions concernant les finances de l'AVS se sont avérées fausses. Par exemple, en 2005, le directeur de l'Office fédéral des assurances sociales de l'époque Yves Rossier prédisait déjà la faillite en 2011...

... ET UN FAUX DILEMME POUR DÉMANTELER NOS RETRAITES

Outre le fait que les finances de l'AVS se portent très bien, opposer la hausse de l'âge de la retraite des femmes et la pérennité du financement de l'AVS est un leurre. Ce qui nous est présenté comme la seule et unique solution à un problème non avéré finira peut-être par nous ouvrir les yeux collectivement au moment de la votation. La réforme AVS21 est avant tout le fruit d'une volonté des milieux patronaux et des assurances de démanteler nos acquis sociaux et de nous faire accepter de travailler plus longtemps plutôt que d'être appelés eux à la caisse. Si l'on arrêta de faire une fixette sur les dépenses et qu'on regardait plutôt du côté du financement, un merveilleux champ des possibles s'ouvrirait à nous. Des retraites durables et solidaires, de bonnes retraites pour toutes et tous, financées non pas en travaillant jusqu'au tombeau, mais par l'argent qui est là. Dans les caisses de pension, des multinationales et dans les poches du patronat. ♦

Anne Fritz

RETRAITES

65 ans c'est toujours NON !

> SUITE DE LA PAGE 1

argent, c'est révoltant d'en plus vouloir leur voler leur temps !

AVS21 ne prévoit aucune compensation pour cette année supplémentaire de travail. Seules les femmes nées entre 1960 et 1968 bénéficieront de suppléments mensuels allant de 40 à 160 francs, et uniquement si elles travaillent jusqu'à 65 ans.

65 ANS AUJOURD'HUI, C'EST 67 ANS DEMAIN

L'augmentation de l'âge de la retraite des femmes n'est que le début. Parallèlement à l'adoption d'AVS21, le Parlement a également entamé les

discussions sur la Réforme de la prévoyance professionnelle (LPP21), qui, si elle aboutit, signifiera une baisse des rentes pour tous. Et les milieux patronaux veulent nous imposer des retraites à 67 ans, et plus tard encore, alors que le chômage de longue durée touche davantage les personnes de 55 ans et plus. Avec une augmentation de l'âge de la retraite, c'est la perspective d'une année de plus au chômage ou à l'aide sociale, avec pour effet un salaire plus bas et, à la retraite, une rente plus faible qui s'ouvre.

MÉTIER PÉNIBLES EXPOSÉS

Souvent les métiers mal rémunérés sont pé-

nibles et difficiles – on l'a vu pendant la pandémie. Plus les conditions de travail sont difficiles, plus on meurt jeune et moins on profite d'une retraite en bonne santé. Or une année de plus de travail a un impact sur la santé. Mais c'est justement les travailleuses et travailleurs ayant les conditions de travail les plus dures qui ne peuvent pas se permettre de prendre une retraite anticipée, malgré des problèmes de santé.

UNE AUGMENTATION ANTISOCIALE DE LA TVA

Outre l'attaque sur nos retraites, le Parlement veut également augmenter de 0.4 point la TVA pour financer l'AVS. Cet impôt antisocial impacterait plus fortement les bas revenus, puisqu'ils dépensent tout le revenu disponible pour leurs achats essentiels.

Il n'y a donc rien à sauver d'AVS21. Signez et faites signer le référendum. ♦

Anne Fritz

TRANSITION

Tergiversation gouvernementale sur l'initiative « 1000 emplois »

Le Conseil d'État a validé l'initiative «Pour la création d'emplois sociaux et écologiques et la réduction de la durée du travail», mais préconise son rejet et un contre-projet.



INITIATIVE 1000 EMPLOIS

Initiative syndicale • Le Conseil d'État recommande le rejet de l'initiative syndicale «Pour la création d'emplois sociaux et écologiques et la réduction de la durée du travail», mais se déclare ouvert à collaborer à un contre-projet. De la part d'un gouvernement à majorité rose-verte, dont les partis respectifs soutiennent l'initiative, cette position est pour le moins problématique.

PRÉOCCUPATIONS LÉGITIMES

Le Conseil d'État dit «partager les préoccupations et les objectifs poursuivis par les initiants». Soit. Il admet que «la gravité de la crise climatique nécessite une accélération de la transition vers une société durable et des modes de production et de consommation respectueux du climat» tel que le propose l'initiative et qu'il entend favoriser la création d'emplois dans le but de lutter contre le chômage, d'améliorer la cohésion sociale, de renforcer la lutte contre le changement climatique, d'accroître la promotion de la santé et la prévention des maladies et de promouvoir les modes de production et de consommation durables. Au vu du taux de chômage, qui a certes un peu baissé depuis le lancement de l'initiative en avril 2021, mais se situe à 4,4 % aux dernières statistiques, et de l'urgence climatique qui n'a pas reculé, encore heureux qu'un gouverne-

ment cantonal à majorité de gauche partage ces préoccupations.

ARGUMENTS INCOMPRÉHENSIBLES

Cependant le Conseil d'État invite le Grand Conseil à rejeter l'initiative et à y opposer un contre-projet, pour lequel il se dit prêt à contribuer. Parce qu'à son avis l'initiative raterait sa cible, et parce que la création de 1000 emplois par an dans le social et l'écologie, ancrée dans la Loi sur le développement de l'économie, ne garantirait pas un emploi aux sans emploi, et ne garantirait pas l'équilibre financier. En outre, le Conseil d'État considère que la réduction de la durée du travail en tant que mesure de création d'emploi n'a pas lieu d'être retenue dans le cadre de la mise en œuvre de la création d'emplois sociaux et écologiques.

REJET PROBLÉMATIQUE

Les quelques arguments exposés dans le communiqué du Conseil d'État pour aboutir à une recommandation de rejet sont pour le moins incompréhensibles. La recommandation finale de rejet d'une initiative lancée par les syndicats et soutenue par le PS et les Verts, venant d'un gouvernement à majorité de gauche, est pour le moins problématique. Surtout lorsque l'on examine la piste esquissée par le Conseil d'État comme étant plus pertinente que le contenu de l'initiative pour aboutir à la création d'emplois sociaux et écologiques. Il y affirme que «l'État

s'emploie à favoriser la formation, l'employabilité et la création d'emplois durables».

QUEL CONTRE-PROJET ?

Dans l'hypothèse que le Grand Conseil suive les recommandations du Conseil d'État d'opposer un contre-projet à l'initiative, le SIT est évidemment ouvert à la discussion. Mais il ne bradera pas les 7000 signatures en soutien à l'initiative pour un contre-projet édulcoré qui viendrait cautionner l'(in)existant. Pour sortir du marasme écologique et social actuel, il faut changer de cap et proposer des impulsions fortes. Ce sont bel et bien 1000 emplois par an qu'il faut créer, et encourager la réduction de la durée du travail, tel que le préconise l'initiative. Au-delà des propos lénifiants sur les préoccupations légitimes des initiants-e-s, c'est ce que ne semble pas vouloir comprendre le Conseil d'État. ♦

Manuela Cattani

VALIDATION SUR LE PLAN JURIDIQUE

Dans la mesure où elle respecte l'ensemble des conditions de validité d'une initiative populaire cantonale, le Conseil d'État a validé le texte de l'initiative. Cela signifie que le texte est conforme au droit supérieur. Ce qui n'est jamais évident ni simple, parce que la rédaction d'initiatives populaires est un chemin semé d'embûches. Cette validation est donc un bon point pour les initiants-e-s.

FISCALITÉ

Référendum contre le nouveau casse du siècle

Le SIT appelle à signer urgemment le référendum contre la suppression de l'impôt anticipé sur les obligations.



© DR

Référendum • Après la RIE3/RFFA, puis la suppression du droit de timbre, les Chambres fédérales viennent de décider la suppression de l'impôt anticipé sur les intérêts des obligations, qui se traduira par des milliards de pertes pour les collectivités publiques, au seul profit des plus riches et des banques. Avec l'ensemble des partis de gauche et des syndicats, le SIT se lance dans une nouvelle bataille référendaire.

NOUVEAU CADEAU FISCAL AUX PLUS RICHES

Sans aucun scrupule, la majorité de droite aux Chambres fédérales poursuit son plan de défiscalisation du capital et d'assèchement des ressources de l'État. Lors de la session d'hiver du Parlement, cette droite totalement décomplexée a décidé de supprimer l'impôt anticipé sur les obligations. Un nouveau cadeau fiscal monumental aux détenteurs du capital, avec pour seul objectif de maximiser leurs profits. Une réforme à tel point excessive que même le Conseil fédéral la

considère dangereuse pour l'équilibre des finances fédérales. Avec l'USS et l'ensemble des partis de gauche, le SIT appelle à signer et faire signer le référendum contre cette loi.

DES MILLIARDS DE PERTES

Le Conseil fédéral chiffre les pertes à 1 milliard de francs lié à l'introduction de la réforme, puis à des pertes récurrentes de 200 millions par an, puis de 600 à 800 millions par an lorsque les taux d'intérêts auront retrouvé un niveau normal. Et encore, c'est sans compter les pertes incalculables qui découleront de l'augmentation incontrôlée de la fraude fiscale induite par cette réforme. Et ceci au moment où les collectivités publiques devraient investir massivement pour surmonter sans casse sociale les effets de la crise sanitaire et climatique.

FRAUDE FISCALE MASSIVE

Aujourd'hui, tout le monde paie un impôt anticipé de 35 % sur les

intérêts de la fortune (comptes bancaires, titres et obligations). Cet impôt dit « de garantie » a pour but d'empêcher la criminalité fiscale, car il pousse les contribuables à déclarer correctement leurs avoirs correspondants afin de se voir rembourser cet impôt anticipé. Supprimer l'impôt anticipé sur les intérêts des obligations, c'est donc non seulement favoriser la spéculation financière, mais c'est également favoriser une fraude fiscale massive de la part des personnes les plus fortunées, et de rendre encore plus opaque l'accumulation des richesses par ces dernières.

AUTRE TRANCHE DU DROIT DE TIMBRE SUPPRIMÉE

Avant même que le peuple ne se soit prononcé sur la suppression du droit de timbre d'émission grâce au référendum mené par la gauche et les syndicats, la droite rompt sa promesse de ne pas toucher au droit de timbre de négociation, en le supprimant pour les obligations

nationales. En gros, il s'agit d'une taxe de 0,15 % prélevée sur les produits de vente d'obligations suisses et de 0,3 % pour les obligations étrangères. Ce droit de timbre sert de (petit) substitut à la TVA, qui ne s'applique pas aux transactions financières. Encore un cadeau éhonté aux milieux financiers, dont la population devra supporter le prix via une dégradation des services publics et de la protection sociale.

À cela, une seule réponse possible : signer le référendum. 

Davide De Filippo



SIGNEZ ET FAITES SIGNER LE RÉFÉRENDUM

Téléchargez la feuille de signatures ici et renvoyez-la au SIT au plus tard le 15 mars



© Towfiqu Barbhuiya

USS

Financer la transition éco-sociale avec les réserves de la BNS

Le SIT participe à l'Assemblée des délégué-e-s de l'USS du 11 février avec une proposition forte : il y a urgence à lancer une initiative populaire fédérale pour affecter les réserves de la BNS à la transition écologique et sociale et à l'AVS.

Initiative • L'AD extraordinaire de l'Union syndicale suisse (USS) du 11 février a un seul point à l'ordre du jour : le lancement d'une initiative populaire fédérale visant à compléter le financement de l'AVS par l'apport de 2 à 4 milliards annuels des réserves excédentaires de la Banque nationale suisse (BNS). Le SIT est d'accord avec la proposition de l'USS là où elle s'attaque à vouloir enfin redistribuer les réserves excédentaires de la BNS. Mais pas uniquement à l'AVS. Avec le SSP, SSP-Trafic aérien, et Syna le SIT proposera ainsi à l'AD de l'USS le lancement d'une initiative plus ambitieuse : redistribuer les réserves de la BNS à la transition écologique et sociale, dont l'AVS.

POUR LE FINANCEMENT DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOCIALE, DONT L'AVS

Les réserves excédentaires de la BNS se montent à environ 100 milliards. Selon les lois

en vigueur, cette somme colossale devrait être redistribuée à hauteur de 2/3 aux Cantons, mais cette redistribution n'a pas lieu. Il faut la forcer, et une initiative est la bienvenue. Quel contenu pour cette initiative ? En toile de fond de la crise sanitaire, la crise climatique commence à impacter plusieurs secteurs économiques, dont l'aviation, le tourisme, l'hôtellerie-restauration, les assurances, l'agriculture, l'électricité. Les travailleuses et travailleurs de ces secteurs, et des autres secteurs appelés à décliner si l'on veut diminuer les émissions de CO₂, ne doivent pas être laissée-e-s seul-e-s à se confronter aux licenciements, aux faillites, aux reconversions.

LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOCIALE EST UNE QUESTION SYNDICALE

Il apparaît réducteur, comme semble le faire l'USS, d'envisager la question de la transition comme une question sociétale éloignée du socle

dur des préoccupations syndicales que sont les salaires, les retraites, l'emploi, la formation, l'égalité, et donc une question à laisser au bon vouloir des partis politiques et des mouvements sociaux. Lorsque l'on parle transition, on parle mode de production. C'est parce qu'il s'agit tout d'abord d'emplois, de reconversion économique des secteurs polluants, de reconversion professionnelle vers les métiers de la transition, de répartition des richesses et de conditions de travail, de vie et de retraite correcte, que les syndicats doivent désormais s'emparer de la question d'impulser et de financer la transition écologique et sociale.

IL Y A URGENCE

Sans emplois sécurisés et durables dans les domaines porteurs de la transition, sans véritables plans de reconversion et de formation aux nouveaux emplois, sans engagement fort des syndicats pour revendiquer ces mesures, sans financement adéquat de ce tournant, il n'y aura pas d'emplois et de retraites correctes à l'avenir. Il y a donc urgence à empoigner syndicalement la question, et à le faire avec une initiative populaire fédérale ambitieuse et large, revendiquant la redistribution des 100 milliards de réserves excédentaires de la BNS au financement de la transition écologique et sociale, dont l'AVS. Mais pas à l'AVS seulement comme le propose la direction de l'USS.

Quant aux retraites et à la contribution de la BNS à leur financement, cela ne résoudra pas l'entier du problème. Face à l'échec patent du 2^e pilier, et aux attaques bourgeoises constantes sur l'âge de la retraite, pour le SIT il y a une nécessité d'une réforme de fond, vers l'abandon du 2^e pilier au profit du 1^{er}, et d'un système de retraite de répartition fondé sur les principes d'égalité et de solidarité, seul à même de garantir à toutes et à tous une retraite décente. 

Manuela Cattani



© Eric Roset

FASE

La démocratie participative sur le point de sombrer

La défense de l'animation socioculturelle est en réalité la défense d'un projet de société basé sur la participation citoyenne. Une mission gravement en danger.

Animation socioculturelle • Le 29 novembre 2021, le conseil de fondation de la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe), contre l'avis unanime des représentant-e-s des associations, approuve un document modifiant la répartition des prérogatives employeur entre la FASe et les comités malgré un argumentaire remis par la Fédération des centres de loisirs et de rencontre (FCLR). C'est l'apothéose d'un processus assasin de l'animation socioculturelle.

UNE GOUVERNANCE PAR LE BAS ET NON PAR LE HAUT

Depuis des années, les comités se voient toujours plus « soulagés » de leurs rôles et prérogatives, en faveur de la FASe. Notamment de leurs prérogatives en tant qu'employeurs des professionnel-le-s œuvrant dans les centres. Par-là leurs sont retirés de plus en plus de leviers d'action dans leurs quar-

tiers. Cette logique verticalisante va à l'encontre des principes d'horizontalité et de démocratie par le bas et pour le bas, favorisant une gestion par le haut envers une population qui n'a plus qu'à se laisser docilement gouverner.

L'ACTION POLITIQUE À L'ÉCHELLE QUARTIER

Une maison de quartier, un centre de loisirs, un jardin Robinson ou terrain d'aventure sont gérés par un comité d'habitant-e-s du quartier, élu-e-s par l'Assemblée Générale d'une association à laquelle tout-e habitant-e du quartier peut adhérer. Ce comité a le rôle d'employeur qui lui est donné par une loi et par la charte cantonale des centres de loisirs et de rencontre. Ses membres bénévoles s'engagent activement dans la définition des activités à mener au sein de leur quartier. Ceci permet notamment de fédérer les habitant-e-s autour

de projets visant à améliorer la vie dans leurs quartiers et de faire collectivement démocratie.

FAIRE DÉMOCRATIE ENSEMBLE

Ces activités sont menées par des professionnel-le-s : les animateur-trices et les moniteur-trices. Avec les membres de comité, ce sont les piliers de l'animation socioculturelle. L'animation socioculturelle repose sur une action collective, fondée sur la libre adhésion des participant-e-s avec une visée émancipatrice de changement social. Ce type de travail implique une liberté d'action vis-à-vis des autorités, étant donné son objectif d'inciter les habitant-e-s des quartiers à faire usage de la démocratie participative et de faciliter sa mise en œuvre au niveau le plus local, dans le but de redonner du pouvoir à la population, afin de contrebalancer certains défauts de la démocratie représentative.

LA MORT DE L'ANIMATION SOCIOCULTURELLE

Ce sont justement les rôles et prérogatives de ces comités d'habitant-e-s qui sont de plus en plus contestés. Or, sans ce fonctionnement, il n'y a plus d'animation socioculturelle et c'est toute une vision de ce que devrait être la démocratie qui disparaîtrait avec elle.

Avec cette perte de pouvoir décisionnel des comités, nous nous retrouverons bientôt avec des acteurs-trices bénévoles travaillant pour les beaux yeux de la FASe, quand tous-tes les autres acteurs-trices, du président de la FASe aux balayeurs-euses, sont rémunéré-e-s. Ainsi, il y a un véritable risque que les membres de comités, réduit-e-s à des rôles de faire-valoir, démissionnent en masse, refusant de donner gratuitement de leur temps pour une institution qui ne représente plus leurs valeurs et les dépossède de leur pouvoir d'agir. Sans comité il n'y aura plus d'association et sans association il n'y aura plus d'animation socioculturelle.

Voilà pourquoi le processus de dépossession des associations et des comités de leurs responsabilités et prérogatives par la FASe va mener à la mort de l'animation socioculturelle. ♦

**Vital Dorsaz (militant SIT),
Silvio Albino (militant SSP),
Alice Lefrançois (secrétaire syndicale SIT)**

« Planter la démocratie partout où on le peut »

Vital Dorsaz, militant SIT, revient sur la nécessité de doter la FASE d'un projet institutionnel avant d'envisager un transfert vers les communes.



© Eric Roset

Entretien • Vital, animateur socioculturel à la maison de quartier Sous l'Étoile, militant SIT depuis de nombreuses années, ayant participé à la fin des négociations de la convention collective et membre de la commission paritaire.

Un projet de loi visant à transférer, partiellement ou entièrement, la part du financement de la FASE prise en charge par le canton vers les communes est en cours de négociations. Que demande le personnel ?

L'AG a demandé un ralentissement du processus, c'est désormais fait grâce au renvoi en commission sociale, et une intégration de tous les partenaires dans les réflexions. Nous voulons que la loi intègre un projet institutionnel (PI) définissant l'orientation politique et philosophique de la FASE. Le but de ce projet institutionnel serait de réussir à mettre d'accord les 4 partenaires (État, communes, associations et professionnels) sur l'orientation politique qui doit être donnée à l'institution. Ce PI est promis depuis fin 2008 par Charles Beer, alors conseiller d'État, mais n'a jamais vu le jour. Nous avons alors été informés qu'une nouvelle gouvernance découlerait de ce projet institutionnel. La nouvelle gouvernance, nous l'avons vue et la sentons passer, mais le projet institutionnel, lui, n'a pas avancé d'un centimètre en 13 ans. Autant la FCLR que le personnel ont exprimé leur besoin absolu que soit rédigé ce qu'ils considèrent comme devant être la pierre angulaire de la FASE, cet édifice conçu de manière partenariale il y a plus de vingt ans et pourtant mort-né.

Qu'est ce qui change dans le projet de loi actuel ?

Le projet de loi, heureusement renvoyé en commission, avait pour but principal de permettre, dans la précipitation, le transfert d'une charge financière de l'État vers les communes. Il ne contenait aucune considération sur les risques d'un retrait de l'État de la FASE, ni sur ceux d'une municipalisation, notamment sur celui d'une perte d'autonomie politique des associations. Il aurait engendré une période de flou artistique et de foire d'empoigne de deux ans après son

adoption, durant lesquels devaient être définis les contours d'une nouvelle structure et accoucher d'un deuxième projet de loi qui l'entérine. En deux ans, aurait dû être réalisé bien plus que ce qu'il a été impossible de réaliser en 13 ans ! Or, à nos yeux, l'animation socioculturelle genevoise n'a pas besoin de voir réinventée la roue. Elle a besoin que soit enfin mis en œuvre le projet pensé par les quatre partenaires et voté par le Grand Conseil en 1998 et que lui soit adjoint un projet institutionnel (PI).

Dans ce PI, l'État et les communes doivent trouver leur compte, les associations être respectées dans leurs rôles et prérogatives et le personnel dans ses valeurs professionnelles et ses conditions de travail. Avec une meilleure coopération, on gagnerait en efficacité. Faire passer des réformes aux forceps, ne fera que faire perdre du temps car c'est générateur de contestation et pourrait déboucher sur un référendum. Quand on ne se met pas d'accord en amont, les processus deviennent longs et coûteux.

Nous préférons mettre notre énergie au service des populations, plutôt que de devoir l'utiliser à combattre des projets élaborés sans donner la parole aux acteurs de terrain. La nouvelle structure de gouvernance de la nouvelle fondation et son projet institutionnel doivent être approuvés par chacun des 4 partenaires.

Un projet institutionnel qui entérinerait une pratique démocratique de l'ASC en somme...

Oui, car le seul moyen de faire reculer les forces antidémocratiques que l'on voit progresser depuis quelques années dans nos démocraties occidentales, c'est de planter de la démocratie partout où on le peut. Dans les associations, la société civile, etc. Que la FASE soit à l'avenir financée entièrement par les communes ou avec la participation du canton ne change rien au fait que sa mission doit être de permettre aux acteurs terrains de mener à bien leurs missions, et pas l'inverse. Et cela doit être explicitement inscrit dans le projet institutionnel. ♦

Propos recueillis par Alice Lefrançois

RETOUR HISTORIQUE D'une FASE au service des centres...

- 1963 à 1971 : 14 centres de loisirs et jardins Robinson sont ouverts et fondent la Fédération des centres de loisirs et de rencontres (FCLR) qui a pour but de coordonner les moyens utiles au fonctionnement et aux intérêts des centres et sera l'intermédiaire avec les communes et l'État.
- 1977 : le Conseil d'État met en place la Commission cantonale des Centres de Loisirs et de Rencontres (CCCLR), une commission d'intérêts regroupant les 4 partenaires (État, communes, associations, syndicats pour représenter le personnel).
- 1998 : le CCCLR se transforme en Fondation de droit public pour l'animation socioculturelle (FASe). La FASE est censée, selon la loi J6.11, être « au service des centres ». C'est dans cet esprit que la loi assurait alors, au sein du Conseil de fondation de la FASE, la majorité aux acteurs terrains avec 9 voix (6 pour la FCLR et 3 pour le personnel) contre 8 voix aux financeurs (4 voix pour l'État et 4 voix pour les communes).

...à des centres au service de la FASE.

- 2008, Charles Beer, alors conseiller d'État, parvient à faire passer une loi qui modifie les majorités de voix au Conseil de fondation. Les acteurs terrains n'ont plus que 7 voix contre 10 voix pour les financeurs, leur donnant ainsi la majorité au détriment du terrain.
- Ce changement de loi va dans le sens de ce que Charles Beer (actuellement président du Conseil de fondation) défend : « qui paie commande ». Preuve des limites de la démocratie représentative lorsque les élu-es font passer en force une décision qui va à l'encontre de l'avis des concerné-es : les travailleurs-euses et les habitant.es de quartier.

Depuis, la voix des acteurs terrains au sein du Conseil de fondation est entendue sans être écoutée, et le personnel a trop souvent joué le rôle de « faire valoir » au Conseil de fondation sans pouvoir faire entendre les besoins du terrain et par là des usagers-ères des maisons de quartiers. Cette absence totale de pouvoir au sein du Conseil de fondation pour les acteurs terrains, portant de fait atteinte au principe même de démocratie horizontale qui sous-tend la logique des maisons de quartiers, a poussé le personnel à se retirer progressivement du Conseil de fondation, en 2011 pour le SSP, suivi en 2014 par le SIT.

Chronologie établie selon le document « un peu d'histoire FASE » de la MQAS. ♦

Alice Lefrançois

HUG

Flux séparé aux Urgences également de nuit suite à l'intervention du SIT

À la suite de la dénonciation publique du SIT de la non-séparation 24/24 des flux entre patient-es présentant des symptômes du Covid-19 et les autres au service des urgences, le secteur respiratoire réservé aux patient-es Covid est désormais ouvert en permanence.

Covid • Dès la mi-décembre, avec l'arrivée de la 5^e vague de la pandémie, le SIT a dénoncé auprès de la direction des HUG le fait que, contrairement à ce qui avait été mis en place lors des vagues précédentes, le secteur Covid restait très souvent fermé pendant la nuit en raison d'un manque de personnel. De ce fait, les flux des patient-es étaient mélangés. Or un mélange des flux représente un risque tant pour les patient-es, surtout pour les plus vulnérables pour lesquelles les conséquences peuvent être très graves, que pour le personnel.

DANGER POUR LES PATIENT-ES

En effet, des patient-es vulnérables ont été placés dans des box à la suite de patient-es Covid, sans qu'une désinfection complète du box ne puisse être effectuée. De plus, aucun-e nettoyeur-euse ne travaille pendant la nuit dans le service.

Un autre problème réside dans le fait que les patient-es ne sont pas testés de manière systématique à leur entrée. Aussi, des patient-es peuvent se révéler positifs par la



© Alex King

suite, après avoir côtoyé d'autres patient-es pendant plusieurs heures. Par ailleurs, on peut relever que toutes les personnes se présentant aux urgences touchent les mêmes poignées de porte, s'assoient sur les mêmes chaises, etc.

PERSONNEL MALADE

Le niveau de contamination au

Covid-19 des membres du personnel est très élevé aux HUG, 100 personnes par jour environ début janvier, ce qui entraîne un nombre d'absences très important. Ces absences pèsent lourdement sur les équipes qui doivent alors revenir sur leurs congés pour remplacer leurs collègues absents. Par exemple, au service des urgences,

l'ensemble du personnel a été informé qu'il devait faire un dépistage en raison d'un cluster dans le service au moins 4 fois en 4 semaines.

INTERVENTION SYNDICALE

À la suite de nos alertes, la direction générale a informé le personnel des urgences que le secteur respiratoire réservé aux personnes présentant des symptômes Covid serait ouvert en permanence dès le 10 janvier. Or le SIT a constaté que, malgré cette consigne, le secteur Covid demeurerait fermé pendant la nuit après cette date. Nous avons alors décidé de rendre cet état de fait public, car tant la santé du personnel, que celle des patient-es des urgences était en jeu. La parution de l'article a été suivie d'effet, puisque le secteur respiratoire est désormais ouvert en permanence.

SERVICE SOUS PRESSION

Il faut souligner que le personnel soignant des urgences connaît des conditions de travail extrêmement difficiles depuis de nombreuses années, ce que le SIT dénonce également de longue date. Les problèmes liés à la crise sanitaires se produisent ainsi dans un service en souffrance connaissant déjà un manque de personnel, notamment certifié, avec la surcharge de travail et l'épuisement des équipes que cela implique. De plus, le personnel dénonce un manque de présence de sa hiérarchie directe sur le terrain, alors que cela serait attendu en temps de crise, ainsi qu'un manque d'écoute et de prise en compte des avis du personnel de la part de la hiérarchie du service. De nombreux problèmes d'organisation du travail et des pressions envers les personnes qui émettent des critiques ont aussi été dénoncés par le SIT. ♦

Sandra Froidevaux

CONSTRUCTION

Chantier de l'Étang: une solution pour les travailleurs impayés

Une médiation menée par la Ville de Vernier entre le SIT et l'entreprise générale Steiner SA a permis d'aboutir à un accord concernant les travailleurs d'Isotech Métal Sàrl.

Sous-traitance • Consécutivement à l'arrêt imprévu des activités de la société Isotech Métal Sàrl sur le chantier de l'Îlot G du quartier de l'Étang, le personnel concerné a été licencié sans le respect des obligations légales en vigueur.

Faute d'avoir pu établir un dialogue avec l'administrateur d'Isotech Métal Sàrl, les employés de cette dernière, soutenus par le syndicat SIT, ont organisé, le 19 octobre 2021, une conférence

de presse pour dénoncer la situation.

Ce même jour, interpellé par le syndicat représentant le personnel lésé, la Ville de Vernier a accepté, par l'entremise de son maire, Mathias Buschbeck, d'intervenir en qualité de médiateur pour réunir les différentes parties autour de la table et trouver une solution à cette situation. De son côté, Steiner SA avait également essayé de contacter l'entreprise

Isotech Métal Sàrl à plusieurs reprises, mais n'avait reçu aucune réponse à ses sollicitations.

Grâce à la médiation de la Ville de Vernier, déterminée à mener des chantiers exemplaires sur son territoire, Steiner SA et le syndicat SIT ont pu trouver un accord pour venir en aide aux difficultés économiques des travailleurs licenciés et poursuivre en justice les agissements de la société Isotech Métal Sàrl. Une convention a été signée entre les parties concernées ce mois de janvier 2022, à la satisfaction des travailleurs concernés qui ont pu enfin être entendus.

Des perspectives intéressantes s'ouvrent aussi sur les futurs chantiers dans la commune verniolane: le Maire a confirmé à la presse son ouverture à travailler sur les questions relatives à la responsabilité solidaire, étant donné que la sous-traitance peut être mieux encadrée sans pour autant être totalement interdite au vu du cadre légal existant en Suisse. ♦

Umberto Bandiera



© Hugo Jehanne

OMP

Le SIT appelle à faire toute la lumière sur le Foyer de Mancy

Face aux graves accusations de maltraitance au sein du Foyer de Mancy, le SIT appelle à ce que la lumière soit faite et des mesures urgentes soient prises.

Maltraitance • Que les choses soient claires : contrairement à ce que d'aucun-es prétendent, le SIT ne saurait cautionner et encore moins couvrir des actes de maltraitance à l'encontre de qui que ce soit. Les témoignages parus dans la presse depuis quelques jours font état d'actes inqualifiables, qui s'ils sont avérés, doivent appeler de sévères sanctions.

Le SIT ne peut donc que se réjouir des diverses enquêtes annoncées visant à établir les faits, à les qualifier dans leur contexte, et à établir les responsabilités. Celles de membres du personnel qui pourraient s'être rendu-es coupables de manquements à leur devoir de service, voire d'infractions pénales, mais aussi celles de la hiérarchie jusqu'aux plus hauts échelons du DIP, alertée depuis plus d'une année par le SIT sur l'inadéquation du dispositif d'encadrement de ce foyer.

CARENCES INSTITUTIONNELLES

Le personnel et le SIT n'ont en effet eu de cesse d'alerter la hiérarchie sur le manque de moyens en personnel, en nombre et en qualification, sur l'inadéquation des locaux, sur l'absence d'un véritable concept de prise en charge adapté aux besoins,

sur les procédures, consignes et cadres d'intervention mal définis, sur l'absence de référent-e médical-e, sur les accidents de travail à répétition, sur un management sourd à ces préoccupations et inadéquat, et sur l'aggravation de l'ensemble de ces éléments dû au turn-over généré par cette situation. Des alertes par divers moyens, courriers, rencontres urgentes, pétition largement soutenue, qui visaient bien sûr à améliorer les conditions de travail déplorables du personnel, mais également à garantir des prestations de qualité aux pensionnaires. Car au final, c'est bien ce message que le personnel a jusqu'à ce jour vainement tenté de faire entendre : nous n'avons pas les moyens de garantir une prise en charge adéquate.

ÉTABLIR LES RESPONSABILITÉS

Il s'agit donc maintenant d'établir les faits et les responsabilités de manière objective. Ce qui implique des procédures d'enquêtes adaptées, claires et impartiales, le respect du droit d'être entendu, et pour les personnes incriminées, d'être correctement défendues. Outre à sonner l'alarme sur les conditions de travail et d'accueil des pensionnaires du Foyer de Mancy, c'est ce que le SIT s'est employé à faire : accompagner ses membres aux

entretiens de service auxquels certains d'entre-eux-elles ont été convoqué-es. Ils-elles ont pu y faire valoir leur point de vue, et à ce jour aucun grief n'a été retenu ni aucune sanction n'a été prononcée à leur encontre. Un point de vue que la confidentialité des entretiens ne nous permet pas de révéler ici, mais qui devra également être examiné dans le cadre des enquêtes.

MESURES URGENTES

Quant à l'absence d'expertise de l'OMP en matière de prise en charge en foyer des troubles autistiques sévères, elle est reconnue tant par la Commission de gestion du Grand Conseil que par le Conseil d'État dans sa réponse à une question urgente posée par le parlement. Il s'agit maintenant pour les autorités d'en tirer les conclusions qui s'imposent : doter urgentement le Foyer de Mancy de cette expertise et des moyens qui en découlent, pour le bien des pensionnaires et du personnel qui s'en occupe, ou transférer les pensionnaires vers des établissements qui puissent leur assurer une prise en charge conforme à leurs besoins. 

Françoise Weber

DÉFENDRE L'INDÉFENDABLE ?

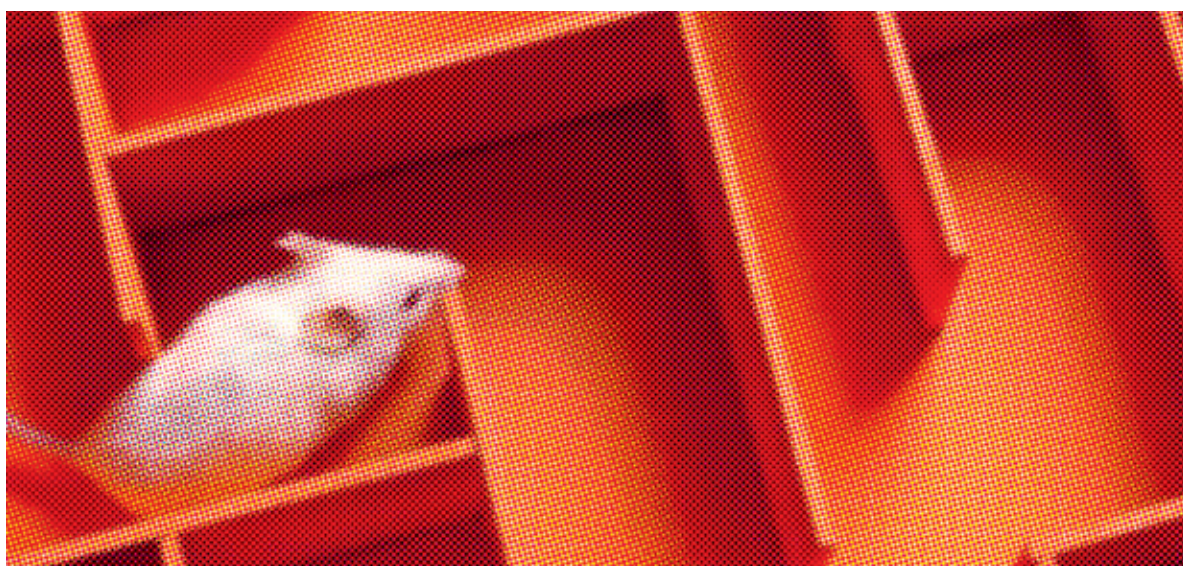
Si toute personne a le droit d'être défendue contre les accusations dont il-elle fait l'objet, le SIT pose clairement des limites dans les mandats qu'il accepte. C'est ainsi que le SIT renvoie vers d'autres structures les salarié-e-s accusé-e-s de harcèlement sexuel, d'actes racistes et de violences. Autant de comportements contraires aux principes, aux valeurs et aux statuts qui fondent le syndicat. Il peut aussi arriver que l'on découvre des choses en cours de route, ou simplement que l'on commette des erreurs d'appréciation quant à la situation donnée.

L'action du SIT dans les services publics repose toujours sur deux axes : la défense des droits des travailleurs-euses et la défense d'un service public de qualité. L'action du SIT dans le dossier du Foyer de Mancy ne fait pas exception à cette règle. C'est la raison pour laquelle nous appelons à une enquête à même d'établir les faits et les responsabilités de la manière la plus objective possible.

FISCALITÉ

Suppression du droit de timbre : des pertes encore plus grandes

La suppression du droit de timbre générera bien plus de pertes que les 250 millions annuels annoncés par le Conseil fédéral. Raison de plus pour voter NON le 13 février.



© DR

Référendum • L'Union syndicale suisse (USS) a soulevé un lièvre : alors que le Conseil fédéral estime les pertes à 250 millions par an pour la Confédération uniquement, les Cantons et les communes seront également touchés et la facture totale pour les collectivités publiques pourrait atteindre 1 milliard par an. Un chiffre astronomique, et une

raison de plus de rejeter la suppression du droit de timbre le 13 février prochain. Explications.

BÉNÉFICES TRANSFORMÉS EN ACTIONS

Interpellée sur la question, la Ville de Lausanne explique : « le droit d'émission peut inciter les entreprises à limiter leurs apports à une

société, afin de minimiser les coûts liés au droit de timbre (1% du capital propre émis). Sa suppression pourrait dès lors avoir un effet favorisant les entreprises à évaluer la valeur de leurs apports à un niveau plus élevé de manière à pouvoir procéder ensuite à des amortissements plus conséquents, en réduisant ainsi le bénéfice imposable et,

partant, les recettes fiscales encaissées par les collectivités publiques ».

1 MILLIARD DE PERTES ?

Toujours en réponse à la même interpellation, la Ville de Lausanne estime la perte pour la municipalité à 3 millions par an, soit 5 % de ses recettes annuelles. Extrapolée à l'ensemble de la Suisse, la perte atteindrait 1 milliard de francs par an. Un nouveau cadeau fiscal que pourraient s'octroyer les entreprises, et un trou faramineux dans les caisses publiques déjà pillées par la RFFA récemment entrée en vigueur. Daniel Lampart, premier secrétaire et économiste en chef de l'USS, précise que ce n'est qu'une estimation, sur laquelle l'administration fiscale fédérale devrait plancher, en rappelant que « lors de la deuxième réforme de l'imposition des entreprises, [les pertes] ont par exemple été bien plus élevées que ce que prétendait le Conseil fédéral dans sa brochure d'explications pour la votation ».

MALAISE ET SILENCE À DROITE

À quelques jours du vote, ni le Conseil fédéral, ni la droite, ni les organisations patronales n'ont contredit cette analyse de l'USS. Tout au plus a-t-on pu voir Fabio Regazzi, président de la faïtière patronale des arts et métiers (USAM), s'étonner dans la presse « que personne n'ait soulevé cet argument jusqu'ici », mais sans véritablement le contester. Un malaise et un silence qui en disent long sur la vraisemblance du lièvre soulevé par l'USS.

Et une raison de plus, s'il en fallait encore une, de dire NON le 13 février prochain à la suppression du droit de timbre d'émission. **◆**

Davide De Filippo

DÉMOCRATIE

OUI aux mesures d'aide en faveur des médias

Pour garantir la diversité de la presse, le SIT appelle à voter OUI le 13 février au train de mesures d'aide aux médias.

Votation fédérale • La loi sur les mesures d'aide économique en faveur des médias vise à garantir l'existence d'une offre journalistique diversifiée en Suisse. Bien que l'aide prévue, 178 millions par an, soit relativement modeste à l'échelle du pays, elle est combattue par l'UDC, le PLR, les lobbies patronaux EconomieSuisse et USAM, des milieux d'extrême-droite et les « Amis de la Constitution ».

PRESSE INDÉPENDANTE EN DANGER

Face à l'appétit des actionnaires d'une part, et à

la baisse des recettes publicitaires d'autre part, aspirées par les géants du web tels que Google et Facebook, la Suisse connaît depuis plusieurs années une forte concentration des titres au sein de deux grands groupes (Tamedia et Ringier) et un appauvrissement de l'offre journalistique. Certaines rédactions fusionnent, des journaux disparaissent, les conditions de travail des journalistes se dégradent, et les petits journaux indépendants sont menacés dans leur existence.

Les opposant-e-s au train de mesures d'aide aux médias hurlent à la perte d'indépendance

des médias que ces aides impliqueraient. Mais c'est faux, car refuser ces aides publiques, ce serait au contraire mettre en danger les médias indépendants qui luttent aujourd'hui pour leur survie face aux grands groupes monopolistiques.

DÉMOCRATIE EN DANGER

À cette menace sur la diversité de la presse s'ajoute encore la prolifération sur internet d'une « information » de nature commerciale, ou propagandistique, voire de véritable désinformation politique ou de nature conspirationniste.

Dans ce contexte, la préservation d'une presse diversifiée et professionnelle est plus que jamais un élément essentiel à la formation de l'opinion publique et donc de la démocratie.

Et même si les aides prévues par la loi pourraient être mieux ciblées, elles n'en demeurent pas moins indispensables.

Pour garantir la diversité de la presse, votez OUI le 13 février au train de mesures d'aide aux médias. **◆**

Davide De Filippo

AGRICULTURE

Pour une agriculture vivante et sociale

Alors que le réchauffement climatique a déjà un impact négatif sur la production agricole locale, il est urgent de changer de modèle de production dans ce secteur.



© Dan Meyers

Perspectives • L'industrie agro-alimentaire émet plus de CO₂ qu'elle n'en absorbe et le changement climatique met à mal l'agriculture indigène. Avec pour effet d'accroître la dépendance aux importations qui, elles-mêmes, polluent. Quelles solutions? Miser sur une agriculture de proximité, diversifiée et moins mécanisée, génératrice d'emplois et... d'oxygène!

CONSÉQUENCES DÉJÀ IMPORTANTES

Constat: Ces dernières années, la production agricole et maraîchère suisse subit de plein fouet les effets du changement climatique. Pluies torrentielles, grêle, gel, sécheresses, chaleurs torrides... à des moments non habituels: cultures à ressemer, récoltes détruites, baisse de production. Devant de telles variations climatiques, les plantes ne savent plus où donner de la tête... les humains non plus. Conséquences: Pertes financières importantes, risques de pénuries alimentaires compensées par les importations. D'où une

forte dépendance et des risques certains si les mêmes problèmes climatiques se posent dans les pays exportateurs, qui garderont alors leur production pour leur propre consommation.

AGRICULTURE INDUSTRIELLE PROBLÉMATIQUE

Même s'il y a encore une majorité de petits domaines agricoles en Suisse, l'agriculture industrielle y est très présente par la formation dispensée dans les écoles d'agriculture et polytechniques fédérales et par ses méthodes culturelles très mécanisées et dépendant étroitement des entreprises agro-industrielles suisses et étrangères qui produisent semences, engrais et pesticides. Malgré une baisse d'utilisation des intrants chimiques, p.ex. les pesticides, la Suisse reste fortement émettrice de CO₂ et autres gaz, de part le fait même de son mode économique et d'investissement financier dans les matières premières fossiles. Ainsi, les pratiques culturelles de la majeure

partie du monde agricole émettent plus de CO₂ qu'elles n'en captent. Si les sols étaient travaillés à bon escient, ils stockeraient du carbone grâce à la croissance des végétaux.

PERTES D'EMPLOIS

Par ailleurs, ces méthodes culturelles industrielles ont non seulement des effets sur la santé des sols, des animaux et des personnes mais aussi sur les emplois et les liens sociaux. En effet, la forte mécanisation, l'agrandissement des domaines agricoles, la transformation industrielle des produits agricoles et la centralisation de la distribution entraînent la perte d'emplois pour la petite paysannerie (3 fermes disparaissent par jour en Suisse) et pour les activités connexes (abattoirs, moulins, conserveries, épiceries...).

POUR UNE AGRICULTURE PAYSANNE

Une solution simple et peu coûteuse pour baisser le taux de CO₂ serait de modifier le système de

production agricole et alimentaire industrialisé, par la remise en place d'une agriculture paysanne et diversifiée: méthodes culturelles et mécanisées non plus basées sur les énergies fossiles mais sur une main-d'œuvre plus importante tout en diminuant le temps de travail (qui serait partagé), polycultures sur de petites surfaces qui garantiraient une plus grande biodiversité végétale et animale, moins de risques quant aux maladies (pertes compensées par d'autres cultures). En favorisant les circuits courts - production, transformation, distribution et consommation locales - des emplois seraient créés au travers des activités de transformation: moulins, abattoirs, boucheries, fromageries, conserveries, vente... La relocalisation de la production et de la transformation assurerait une diminution du CO₂, grâce aux techniques culturelles favorisant la captation du CO₂ et par des transports sur de courtes distances. ♦

Christine Schilter



SARCEM : une improbable occupation

- **SARCEM : une occupation improbable**,
24 février 2022 à 19h à la Salle du Forum Grosselin
- **Diffusion des podcasts Radio pleine lune**
tous les mardis de mars sur <https://radio-40.ch/>
- **Soirée Radio pleine lune**,
25 mars 2022 à 19h au Cinéma Spoutnik
- **Atelier public au Festival Histoire et cité: «Quotidien carcéral, retrouver les voix des invisibles»**
avec Alix Heiniger et Anne-Françoise Praz, **vendredi 1^{er} avril 14h30-16h** <https://histoire-cite.ch/>

Inventaires <http://inventaires.archivescontestataires.ch>
Catalogue <http://bibliotheque.archivescontestataires.ch:11093>

DÉCLARATION D'IMPÔTS

Le SIT propose, à ses membres uniquement, un service des impôts

Déclarations d'impôts, recours et modifications d'acomptes à tarif préférentiel : infos en téléphonant au 022 818 03 20.

Questions impôts et rectification du taux d'imposition des impôts à la source :
permanence impôts à la source (février-mars)
le mercredi de 14 h 30 à 17 h 30 au 1^{er} étage



Place des femmes* dans le mouvement syndical et lutte contre les violences sexistes

Échanges d'expériences et bonnes pratiques

Samedi 5 mars 2022 de 9h à 16h

Université ouvrière de Genève, Auditorium
Place des Grottes 3, 1201 Genève

Programme : Accueil et introduction Commission féministe de la CGAS

– **9 h 15 Cadre légal suisse et jurisprudences en matière de harcèlement**

Christine Sattiva Spring, docteure en droit, avocate spécialiste FSA en droit du travail, chargée de cours à l'Université de Lausanne

– **10 h Discrimination et harcèlement en raison de l'orientation sexuelle et de genre**

Guillaume Mandicourt, chargé de projet au service de l'Agenda21 de la Ville de Genève

– **10h45 Pause**

– **11h Présentation du groupe de confiance de l'Etat de Genève**

Sophie de Weck Haddad, responsable du Groupe de confiance de l'Etat de Genève

– **11h45 Présentation d'un dispositif de personnes de confiance externe dans le privé**

Laetitia Carreras, Centre de compétence en matière de souffrance et de harcèlement au travail – Le deuxième Observatoire

– **12 h 30 Pause de midi (repas non organisé)**

– **13 h 30 ATELIERS**

1. Secrétariats syndicaux, quelle prévention du harcèlement ?

Présentation du Groupe de confiance pour la CGAS et discussion sur le règlement de fonctionnement
Samuel Perriard, Réseau de confiance

2. Outils pour négocier des dispositifs de prévention du harcèlement dans les branches

CGAS

3. Comment prévenir et agir sur le lieu de travail ? Mises en situation et exemples

Marine Ehemann

– **15h Restitution / Conclusion**

Informations pratiques

La participation au séminaire est gratuite.

L'inscription, soit auprès de votre syndicat, soit auprès de info@cgas.ch est obligatoire **d'ici au 25 février 2022**. Merci d'indiquer votre nom prénom, syndicat, adresse mail, téléphone, ainsi que votre choix d'atelier (premier et second choix). Nous vous tiendrons informé-e-s des conditions de participation en fonction des mesures sanitaires en vigueur.



Nouvelle date

Climat et lutte syndicale

Quel impact du Plan Climat cantonal 2030 sur les conditions de travail et l'emploi ? Quels moyens permettent d'accélérer sa mise en œuvre, en vue d'une transition écologique vers une économie à émission zéro, dans le respect des intérêts des travailleurs-euses ?

Séminaire CGAS

Samedi 12 mars, de 9 à 13h

Maison internationale des associations
Rue des Savoises 15, 1205 Genève

Programme :

– **9h Accueil et introduction**
– **9h10 Le Plan Climat cantonal 2030**

Par Rémy Zinder / Damien Gumy, Service cantonal du développement durable

– **9h30 Un regard écologique et critique sur le Plan Climat cantonal 2030**

Par Philippe de Rougemont, Journaliste environnemental et coordinateur de Noé21

– **9h45 Débat**

– **10h15 Pause Café**

– **10h30 Enjeux syndicaux de la rénovation thermique des bâtiments**

Que prévoit le Plan Climat ?, par Rémy Zinder / Damien Gumy
Regard d'un expert, par Philippe de Rougemont

– **10h50 Ateliers**

– **11h50 Plénière**

Restitution des ateliers, Résolutions et cahier de revendications

– **12h45 Conclusion, thème et date du prochain séminaire**

Informations pratiques

La participation au séminaire est gratuite.

L'inscription, soit auprès de votre syndicat, soit auprès de info@cgas.ch (nom prénom, syndicat, adresse mail) est obligatoire **d'ici au 4 mars 2022**. Des informations et documents préparatoires parviendront aux personnes inscrites quelques jours avant le séminaire.

Décisions du SIT et de la CGAS

LORS DE SES SÉANCES DES MOIS DE DÉCEMBRE ET JANVIER, LE COMITÉ SIT A :

- ♦ été informé de la situation des travailleurs de Rampini exposés à de l'amiante, ainsi que des démarches entreprises par le SIT
- ♦ fait le suivi de la mobilisation du personnel de l'État et du secteur subventionné et voté l'ouverture du fonds de grève
- ♦ fait le bilan de la campagne contre la LHOM et discuté des conséquences de ce refus sur la convention collective de la vente
- ♦ organisé la récolte de signatures contre la réforme AVS21
- ♦ discuté d'un projet d'initiative populaire fédérale de l'USS sur le financement de l'AVS par les réserves de la BNS et proposé que celles-ci soient affectées à la transition écologique et sociale, dont l'AVS
- ♦ fixé la date du Congrès du SIT au 19 novembre 2022 et choisi pour

thème « Luttés syndicales autour des enjeux climatiques »

- ♦ décidé le soutien au référendum fédéral contre la suppression de l'impôt anticipé

LORS DE LEURS SÉANCES DES MOIS DE DÉCEMBRE ET JANVIER, L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉ-E-S ET LE COMITÉ DE LA CGAS ONT :

- ♦ fait un tour d'horizon sur les actualités syndicales
- ♦ élu au bureau Anna Gabriel Sabate, représentante d'Unia
- ♦ fait le bilan de la campagne LHOM et discuté des suites à y donner
- ♦ organisé la récolte de signatures contre la réforme AVS21
- ♦ discuté de la préparation du 1^{er} mai
- ♦ discuté du dispositif de la CGAS en cas de violences sexistes et attribué le mandat de groupe de confiance
- ♦ discuté d'une motion à l'AD de l'USS proposant l'affectation des réserves de la BNS à la transition écologique et sociale



syndicat

**interprofessionnel
de travailleuses et
travailleurs**

8 MARS 2022

**JOURNÉE
INTERNATIONALE
DE LUTTE POUR
LES DROITS DES
FEMMES***

**Le programme genevois est
en cours d'élaboration et
sera disponible sous peu sur :
sit-syndicat.ch
grevefeministe-ge.ch**



Metro Boulot Kino

Saison 2021-2022

PRESENTE



Femmes de Méninges

France | 2020 | 52 minutes
Un film de Guillaume Estivie

L'aventure improbable d'un collectif de femmes de ménage engagées dans un projet théâtral autour de l'immigration, l'exil et l'invisibilité sociale. Au fil des ateliers et des répétitions où elles jouent leur propre rôle, elles se confient sur leurs parcours. Six mois pour brûler les planches, revendiquer la fierté de leur métier et faire un grand remue-ménage dans nos idées reçues....

Projections et discussions sur le thème du travail

Discussion : avec le groupe des nettoyeuses du SIT.

Mardi 22 février 2022 à 19 h

PROJECTION **FONCTION CINEMA** **MAISON DES ARTS DU GRÜTLI**
16, rue du Général Dufour,
1211 Genève 11

MESURES CORONAVIRUS

- ✓ Pass sanitaire obligatoire
- ✓ Projection sans masque si souhaité

Avec le soutien de : 

www.metroboulotkino.ch metroboulotkino@ik.me



SIT caisse de chômage

**Séances d'information 2022
sur l'assurance-chômage**

Mardi 8 février
Mardi 8 mars
Mardi 12 avril
Mardi 10 mai
Mardi 7 juin
Mardi 12 juillet
Mardi 9 août
Mardi 6 septembre
Mardi 11 octobre
Mardi 8 novembre
Mardi 13 décembre

ces séances ont lieu de 15 h à 17 h
Grande salle du SIT

Quand les chiffres parlent d'eux-mêmes

L'adage prétend que l'on fait dire aux statistiques ce qu'on a envie de leur faire dire. Certes. Mais parfois les chiffres parlent d'eux-mêmes. C'est le cas de ceux publiés par l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT) en novembre dernier sur l'évolution des loyers à Genève.

On y constate les écarts faramineux entre les loyers moyens et les loyers des logements reloués en 2020/2021, signes d'une envolée des prix du logement au détriment des travailleurs-euses et au seul profit des grands propriétaires.

Quant à l'évolution sur le long terme, la ville de Genève se place bien au-dessus d'autres villes suisses comparables.

Ce n'est visiblement pas la crise pour tout le monde. 

Davide De Filippo

JAB
CH-1211 Genève 3
P.P. / Journal

LAPOSTE

SIT INFO
CP 3135
1211 GENÈVE 3

